

Le CPF, une réforme morte dans l'œuf

Categories : [Tribune](#)

Tagged as : [CFP](#), [consulting](#), [digital](#), [Domaines de formation](#)[législation](#)

Date : 17 avril 2015



« Il est important de rappeler que la formation représente près de 150 000 emplois en France et fait vivre des dizaines de milliers de consultants indépendants expérimentés pour qui la formation était un moyen de vivre et de partager leurs expériences. »

Nicolas Belnou, Fondateur et directeur-associé d'OSERESO

La réforme de la formation est là depuis le 1^{er} janvier 2015. Quels sont les premiers retours ?

Depuis le 1^{er} janvier 2015 le DIF (droit individuel à la formation) a laissé la place au CPF (compte personnel de formation). Cette réforme qui semble anecdotique de prime abord est une bombe à retardement dans l'univers de la formation.

Je dis souvent que « l'enfer est pavé de bonnes intentions », le CPF en est l'illustration parfaite.

Pourriez-vous dresser le panorama des dispositifs de formation ?

Jusqu'à présent, les dispositifs de formation étaient simples, complémentaires et logiques.

D'un côté, nous avons le DIF, qui permettait aux salariés de suivre une formation financée en tout ou partie par les OPCA, le DIF était généralement réservé aux formations de courtes durées.

Nous avons ensuite le CIF (le congé individuel de formation), qui existe toujours. Ce dernier permet aux salariés, de prendre un congé de formation pour suivre une formation longue.

Nous avons enfin, les plans de formation. Ces derniers sont pilotés par l'entreprise, contrairement au DIF et au CIF. Les collaborateurs ont très peu d'influence sur le plan de formation.

Comment s'inscrit le CPF dans ce dispositif ?

Le CPF remplace depuis le 1^{er} janvier 2015 le DIF. Mais l'impact est énorme, dans la mesure où le CPF fait doublon avec le CIF.

Pourquoi ?

Tout simplement parce que le CPF impose une formation plus longue, certifiante ou diplômante, ce que fait déjà le CIF.

Peut-on dire que les formations courtes vont disparaître ?

Disparaître non, pas totalement, mais nous pouvons dire que c'est la fin de la montée en compétences des collaborateurs générateur de valeur pour une entreprise.

Prenons l'exemple de nos clients. Généralement nos stagiaires viennent chercher une formation pointue sur 2 ou 3 jours. Il s'agit de mise à jour de leurs compétences ou d'une montée en compétences. Tous on déjà suivi des formations académiques de niveau 2 ou 1 (bac +4 ou +5).

Croyez-vous sincèrement qu'ils vont s'engager dans une formation de 10 jours très chère alors qu'ils peuvent obtenir le même niveau de compétences en 3 jours. De plus, pensez-vous que l'entreprise va accepter de les laisser partir 10 jours ?

Les premiers retours sont uniformes. Quel que soit notre niveau d'interlocuteur, la réponse est toujours la même : « de notre côté tout est gelé, nous n'y comprenons rien ». Même les OPCA sont dépassés par les événements.

Certains confrères estiment que près de 40% à 50% des centres de formation vont disparaître. Je partage cet avis.

Le CPF est-il opérationnel aujourd'hui ?

Clairement non. Aujourd'hui tout est gelé. Nous avons mené une enquête anonyme en mars/avril sur les centres de formations. Les résultats sont édifiants. Certains n'ont aucune commande depuis janvier 2015. Nous attendons des précisions sur le socle de compétences.

Quel impact cela va-t-il avoir sur la formation ?

Difficile à dire exactement car nous sommes encore dans l'attente de précisions. Mais je peux déjà dire ce qu'il se passe actuellement.

- Les centres de formation vivent aujourd'hui sur leur carnet de commandes 2014. L'impact économique est donc limité pour le moment mais l'été va être fatal pour 15% à 20% d'entre eux.
- Une perte de chiffre d'affaires très importantes. Sur le 1^{er} trimestre certains centres n'ont rien signé du tout. Le carnet de commande est donc vide.
- Nous observons déjà les 1^{er} dépôts de bilan. Cela va s'accélérer dans les prochains mois et 2016 verra la disparition d'un très grand nombre de centre de formation,
- Des collaborateurs se voient actuellement refuser leurs formations. A moyen terme c'est la compétitivité des entreprises qui va en souffrir, surtout dans l'univers du digital, qui est par essence un monde en perpétuel mouvement.

Que pensent vos confrères de cette réforme ?

La même chose que moi. C'est un mélange d'incompréhension, d'attentisme, de ras le bol et de volonté de survivre. Mais beaucoup savent déjà qu'ils ne survivront pas.

Au-delà, il est important de rappeler que la formation représente près de 150 000 emplois en France et fait vivre des dizaines de milliers de consultants indépendants expérimentés pour qui la formation était un moyen de vivre et de partager leurs expériences.

Certains de nos consultants ont une cinquantaine d'année. Ils me disent tous : « Nicolas, que va-t-on devenir ? Les entreprises ne nous veulent plus comme salariés, nous ne sommes pas structurés pour nous vendre comme consultant indépendant, et si la formation s'arrête c'est la fin ».

Quelles sont les perspectives selon-vous?

A moyen terme les perspectives sont bonnes pour les centres de formations qui rentrent dans le socle de compétences et qui ont suffisamment de trésorerie. Mais nous attendons encore des précisions.

Par contre à court terme, je pense que nous n'allons pas échapper à une purge. J'estime que 50% à 60% des centres de formation devraient disparaître dans les 24 mois.

Enfin, les tarifs jour des formateurs va également baisser. L'avenir nous le dira évidemment mais je pense que les prix seront baissés de 30 à 50%.

Un fort Lobbying est en cours actuellement pour trouver un ajustement gagnant-gagnant. Cela risque de prendre du temps, mais nous devrions avoir davantage de visibilité d'ici cet été.